

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2017-059**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 13 JUN 2017**

L'an deux mil dix-sept le treize du mois de juin à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du CHILLOU sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

**18 présents + 6 pouvoirs :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Jacky PRINCAV,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin: Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnrière: Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

**Membres suppléants présents :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

**6 pouvoirs :**

- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Michel PROUST
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Huguette ROUSSEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jean-François COIFFARD, Claire SAINCOURT, Jacques METREAU, Claude SERVANT, Jean-Pierre CESBRON, Viviane CHABAUTY, Huguette ROUSSEAU, Jacky METAY

**Maryse CHARRIER a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mardi 06 juin 2017

**MAISON FAMILIALE RURALE  
TRAVAUX AUX BATIMENTS OCCUPES PAR LA MFR DE SAINT-LOUP-LAMAIRE**

- Considérant que les bâtiments occupés par la MFR de St-Loup-Lamairé sont propriétés de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Considérant les travaux d'investissement à y réaliser (rénovation murs et ouvertures des salles de classes, rénovation ouvertures bureaux pédagogiques, rénovation mobilier salle de bain, renouvellement chaudière au fioul, changement de la couverture du préau).
- Considérant que l'association des MFR apporte 50 % d'aide financière aux travaux réalisés par la MFR de St Loup dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement
- Considérant que ces travaux auraient dû être pris en charge par le propriétaire

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ **Décide de rembourser à la MFR de St Loup** la part des travaux (rénovation murs et ouvertures des salles de classes, rénovation ouvertures bureaux pédagogiques, rénovation mobilier salle de bain, renouvellement chaudière au fioul, changement de la couverture du préau) restant à charge après l'aide de l'association des MFR
- ✓ **Décide que ce remboursement interviendra sur présentation des factures** de travaux acquittées
- ✓ **Limite la participation de la Communauté de Communes** Airvadais-Val du Thouet à 50 % du montant des travaux, soit 26 995 € TTC au maximum.
- ✓ **Autorise M. Le Président ou son représentant** à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

AR-Préfecture

079-200041416-20170613-D2017059-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-06-2017

Publication le : 23-06-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOLLETT  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 84 93 48